

FORMATION TROUBLES PSYCHIQUES ET PRECARITE

PUBLIC : Tout Public

FORMATEUR : UNAFAM

DUREE, DATE ET LIEU : 3 journées (2 +1) _ 17-18-/04/2019 & 25/06/2019 _ de 9h30 à 17h30 _ Siège Fédération « 11 rue du Chemin Vert 75011 Paris »

COÛT DE PARTICIPATION : 700€ (900 non adhérent) comprenant le coût de la formation et la prise en charge du repas

OBJECTIFS :

- Acquérir des repères sur les maladies psychiques et le handicap psychique
- Identifier les manifestations liées aux maladies mentales à travers les comportements
- Appréhender la double complexité liée aux personnes en situation de précarité et souffrant de troubles psychiques
- Repérer les sources de difficulté liées au handicap psychique
- Adapter son mode relationnel pour faire face aux situations difficiles

CONTENU

JI.

Approche des maladies mentales et du handicap psychique

- Pathologies, symptômes et prises en charges possibles
- Déficiences du psychisme et principaux dysfonctionnements cognitifs
- Causes : le modèle « bio-psycho-social »
- Maladie mentale et stabilisation

Le handicap psychique

- Cadre législatif, caractéristiques et distinction avec le handicap mental
- Retentissements du handicap dans la vie quotidienne :
 - Au niveau de l'autonomie
 - Au niveau relationnel
 - Au niveau activité
- Difficultés des personnes en situation de précarité et ayant des troubles
- Psychiques.
- Typologie des difficultés dans le cadre de l'accès à un logement autonome
- Pistes d'action en matière de bonnes pratiques
- Acteurs à connaître et à solliciter dans le domaine de la santé mentale

J2

L'accompagnement de la personne handicapée psychique

- L'écoute au cœur de l'accompagnement (écoute active et postures professionnelles)
- Analyse de situations professionnelles permettant de repérer les difficultés liées au handicap et de trouver des réponses adaptées
- Pistes pour mieux accompagner la personne handicapée psychique :
 - Dénier, angoisse, délire : quelles attitudes ?

J3

Retour d'expérience des participants suite à la mise en place de leur plan d'action individuel, formalisé à la fin de la deuxième journée (les objectifs que je désire atteindre, les actions qui peuvent être mises en œuvre, les moyens dont je dispose)

Analyse de situation

Réajustement des pratiques d'intervention

Mises en situation